



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

DIALOGUE NATIONAL SUR LE BOIS-ÉNERGIE ET LA RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS AU TOGO

Projet de discours de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du
Développement Durable et de la Protection de la Nature

22-23 janvier 2020

Lomé-Togo

Monsieur le Représentant du Ministère des Mines et de l'Énergie ;
Monsieur le représentant de la GIZ ;
Monsieur le représentant de la FAO ;
Messieurs les Directeurs généraux et centraux ;
Messieurs les Chefs de services ;
Messieurs les experts ;
Messieurs les points focaux des conventions internationales ;
Mesdames et messieurs les partenaires techniques et financiers ;
Chers professeurs et enseignants chercheurs ;
Mesdames et messieurs les représentants des organisations de la
production agricole ;
Mesdames et messieurs les représentants des organisations de la société
civile ;
Mesdames et messieurs les hommes de media ;
Chers invités à vos rangs, grades et titres respectifs ;
Mesdames et Messieurs ;

En choisissant de consacrer ce matin et pour ces deux jours une partie de votre temps à ce dialogue national sur le bois-énergie et la restauration des paysages forestiers au Togo, vous manifestez une fois encore votre engagement à contribuer à une gestion durable des forêts et à la de restauration des terres.

Je souhaite à tous les participants la cordiale bienvenue à cette rencontre, particulièrement aux représentants des organisations internationales qui ont fait le déplacement du Togo. Puissent-ils jouir de son hospitalité légendaire.

Mesdames et Messieurs ;

La dégradation des terres et des paysages est un phénomène mondialement connu et qui prend malheureusement de l'ampleur, surtout en Afrique. Au Togo, le phénomène se manifeste dans un nombre important de contrées, principalement du fait de la conjugaison de facteurs tels que la déforestation, le lessivage et l'érosion des sols. Mis à part les mauvaises pratiques culturelles, l'une des causes majeures de la dégradation des écosystèmes forestiers est la forte utilisation du bois d'œuvre, du bois de service et surtout du bois de chauffe pour

satisfaire les divers besoins. Il en résulte entre autres conséquences : la baisse de la fertilité des sols, la baisse de la production agricole et la réduction des terres de parcours.

Plus de 83% de nos terres cultivables ont été déclarées en 2010, pauvres au plan physique et chimique. Ces conséquences affectent plus durement les populations rurales qui subissent déjà les effets néfastes des changements climatiques dans un contexte de paupérisation.

Au Togo, la biomasse-énergie représente 75,5 % de la balance énergétique nationale alors que la ressource biomasse s'amenuise au jour le jour. Ce déclin des ressources forestières nuit gravement à la résilience des terres et des populations, surtout rurales face aux effets des changements climatiques et compromet la productivité des écosystèmes ainsi que la conservation de la biodiversité.

Le Togo a bien pris la mesure du phénomène en adhérant aux diverses initiatives de la communauté internationale en lien avec la question. Aussi, a-t-il ratifié depuis le 4 octobre 1995, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et formulé en 2017 ses cibles et mesures pour l'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres. En outre et conformément à l'axe-3 du plan national de développement (PND-2018-2022), une vision salvatrice du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, le Togo s'est engagé dans l'initiative pour la restauration des paysages forestiers africains, (AFR100).

En effet, à travers l'initiative AFR100, l'Afrique s'est fixée comme cible de restaurer à l'horizon 2030, cent millions d'hectares de ses paysages déboisés et dégradés afin de saisir les avantages qui en découlent notamment la sécurité alimentaire, la conservation de la biodiversité, la résilience au changement climatique et la réduction de la pauvreté. La cible nationale, rappelons-la, est de 1.400.000 ha.

Mesdames et Messieurs,

Pour atteindre cet ambitieux objectif, le Togo à travers le ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la

nature entreprend depuis quelques années une série d'actions dans le secteur forestier, à savoir :

- l'actualisation du Plan d'Action Forestier National (PAFN) et du cadre stratégique d'investissement pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (CSIGERN),
- la réalisation de l'Inventaire Forestier National (IFN) ;
- l'élaboration du programme national de reboisement (PNR) ;
- l'élaboration du schéma directeur d'aménagement des ressources forestières (SDARF) ;
- l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ ;
- l'élaboration d'un manuel de procédures de création et de gestion des forêts communautaires ;
- la conception et la mise en œuvre d'un projet sur la modernisation de la filière bois-énergie, et j'en passe.

A ce jour, un vaste programme de reboisement, conçu pour être mis en œuvre dans les 39 préfectures du pays est en cours d'élaboration. C'est l'occasion pour moi de solliciter toutes les bonnes volontés pour la mise en œuvre concrète de ce programme. Car, c'est à travers une telle initiative que le Togo peut honorer tant soit peu sa cible nationale AFR100.

Mesdames et Messieurs,

La restauration des terres et des paysages forestiers sera donc une action forte et salvatrice si elle prend suffisamment en compte le développement de la filière bois-énergie qui emploie à ce jour plus de 900 000 personnes, tant dans les zones rurales, péri-urbaines qu'urbaines.

La consommation nationale actuelle du bois de chauffe et du charbon de bois est estimée à 8,3 millions de mètres cubes de bois par an (REDD+, 2018). Quant à l'offre de cette ressource, elle reste largement déficitaire et ce déficit va se renforcer davantage dans les années à venir. Des mesures urgentes sont à prendre pour, non seulement booster la production de la matière première, mais aussi pour moderniser et formaliser les voies existantes de production de bois-énergie dans une approche de gestion durable des ressources.

J'ose me convaincre de ce que la restauration des paysages forestiers constitue un moyen efficace de production de bois-énergie outre les objectifs non moins importants qu'elle vise. Il est alors nécessaire que les acteurs s'accordent sur le sujet et y travaillent ensemble.

C'est pourquoi, ce dialogue est opportun en ce qu'il crée pour les acteurs un cadre d'échanges sur la thématique de bois-énergie, en lien avec la restauration des paysages forestiers.

Mesdames et Messieurs,

Je saisis cette occasion pour présenter mes vifs remerciements aux partenaires techniques et financiers, notamment la FAO et la GIZ pour leur accompagnement du gouvernement dans son effort de gestion durable des ressources naturelles.

Ma gratitude va également à chacun de vous pour votre sollicitude permanente et vos contributions à la protection de la nature.

Pour ma part, j'attends de ce dialogue de bonnes propositions devant permettre à chaque partie prenante de comprendre et de jouer pleinement sa partition dans cette noble mission de gestion durable des ressources forestières.

Je vous exhorte donc à des discussions franches et riches pour qu'au sortir de cette rencontre nous puissions obtenir les résultats à la taille de nos attentes.

C'est sur cette exhortation que je souhaite pleins succès aux travaux et déclare ouvert le dialogue national sur le bois-énergie et la restauration des paysages forestiers au Togo.

JE VOUS REMERCIE